

Plateformes suspendues : vérification – ECS2.1

Durée

2 jours (14 heures)

Salle : 10H00 – Pratique : 4H00

Public et Prérequis

Public : Toute personne susceptible d'être habilitée par le chef d'entreprise à assurer les vérifications réglementaires relatives aux plateformes suspendues montées par l'entreprise ou une société extérieure

Prérequis : Compréhension de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction

Objectif

Acquérir les connaissances nécessaires pour satisfaire aux obligations réglementaires de vérifications lors de la remise en service après toute opération de démontage et remontage, ou modification, des plateformes suspendues motorisées ou non

Méthode pédagogique

Les informations relatives aux exigences réglementaires, et à la technologie des plateformes suspendues sont suivies de la mise en oeuvre en vraie grandeur des épreuves et vérifications d'une plateforme

Contenu

Technologie des plateformes suspendues

✓ Principaux types de plateformes

- avec treuil électrique
- avec treuil manuel

✓ Éléments constitutifs

- plate-forme
- dispositif d'accrochage
- treuils et câbles
- tableau électrique
- commandes

✓ Organes de sécurité

- dispositif anti-chute
- contrôle de niveau
- contrôle de charge
- limiteur de vitesse
- fin de course
- double frein
- dispositif d'évacuation

Vérifications et Épreuves

✓ Réglementation en vigueur

- Hiérarchie des textes réglementaires applicables
- Rôle des différents acteurs (inspection du travail, CRAM, OPPBTP)
- Les textes à appliquer : exigences et limites
- Périodicité des vérifications et épreuves

✓ Mode opératoire

- Choix des charges
- Répartition des charges
- Dispositif de lecture

✓ Mise en oeuvre des épreuves statique et dynamique

- Déroulement, check-list des opérations
- Coefficients multiplicateurs
- Lecture des déplacements et déformations
- Enregistrement des défaillances

✓ Tenue des documents

- Rapport de visite
- Fichier des élévateurs de personnes, échancier
- Registre de sécurité

Évaluation des acquis

La capacité à appréhender l'environnement des plateformes suspendues et la connaissance des contrôles nécessaires sont vérifiées par un contrôle continu et des épreuves de fin de stage.

Une Attestation de Formation Professionnelle est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux épreuves

Particularités

▶ Une plateforme suspendue en configuration de chantier et vérifiée est mise à disposition par l'entreprise. Elle est indispensable à la partie pratique du contrôle

▶ 6 participants maximum

▶ Cette formation intègre les prescriptions de l'arrêté du 1/03/2004, et de la recommandation R433